



CSAL du 13 octobre 2025 : déclaration liminaire de Solidaires Finances Publiques 21

Madame la Présidente,

Solidaires Finances Publiques, dans ses propos liminaires, relaie les inquiétudes des agentes et agents de la DGFIP, notamment sur les suppressions de postes envisagées par les pistes budgétaires austéritaires, la charge de travail dans les services et la réforme des PCE.

Ce CSAL se déroule dans un contexte de crise politique inédite.

Là où le mouvement social et les agents de la DgfiP réclament plus de justice fiscale, il nous est répondu qu'il faut réduire les dépenses au détriment de l'ensemble de la population et des services qui lui sont rendus.

Dans ce contexte incertain et instable, la DGFIP est loin d'être épargnée puisqu'elle sera une nouvelle fois, si rien ne change, attaquée par de nouvelles suppressions d'emplois, mettant ainsi encore plus à mal l'exercice de nos missions et nos conditions de travail.

Par ailleurs, Solidaires Finances Publiques s'inquiète de la mise en œuvre de la nouvelle méthode d'allocation et gestion des emplois à la DGFIP.

Nous souhaiterions connaître l'avancée des réflexions sur le sujet concernant la DRFIP21.

Sur le sujet de la mission amende et la fiche qui a été présentée au niveau national, nous constatons une explosion de la charge de travail des agentes et des agents et, pourtant, pas un mot sur les effets sur ces collègues et encore moins sur les usagers.

Nous souhaiterions qu'un point soit fait sur le sujet au niveau local.

Autre sujet de crispation : la réorganisation du contrôle fiscal et la suppression des PCE, sur fond de désengagement de la Direction générale avec une énième restructuration qui est mise en place dans une note du 15 mai 2025.

Ou en est-on au niveau local ?

Solidaires Finances Publiques 21 vous demande également que soit inscrit à l'ordre du prochain CSAL un état des lieux des mutations locales et concernant plus particulièrement le recrutement au choix des cadres A un bilan local permettant d'appréhender le bon suivi de la note DG, les démarches mises en œuvre par le service RH et les chefs de service pour la mise en place de la nouvelle procédure.

Le bilan devrait également faire état du comblement des postes à pourvoir et du traitement des cascades.